



Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**cerfa**  
N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
14/06/2018

Dossier complet le :  
14/06/2018

N° d'enregistrement :  
2018-6740

### 1. Intitulé du projet

1er Boisement : Plantation de Peupliers.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  G.F. de l'Argentey

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  BERTRAND Yves

RCS / SIRET  Forme juridique  Groupement Forestier

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
47 C	1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Plantation de peupliers, avec travaux selon recommandations habituelles dans le cadre de boisements en zones sensibles et/ou humides ; conformes aux préconisations formulées dans plusieurs chartes Natura 2000 (Barthes de l'Adour, Vallée du Ciron, etc.).

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Poursuite de la valorisation de parcelles suite à l'arrêt de leur exploitation agricole (culture).
- Production de bois d'œuvre de Peuplier de qualité, demandé par des industries locales.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Travail du sol préparatoire à la plantation (si possible sans retourner : décompactage en plein ou potets localisés), en fin d'été ou automne, sur sol sec (+/- 1/2 journée / ha) ;
- Plantation de 150 à 200 plants / ha (écartements de 8 x 8m à 7 x 7m entre les arbres), entre décembre et mars (+/- 1/2 journée / ha) ;

Nb.

- Maintien (entretien si nécessaire) des haies et fossés présents dans l'emprise du projet ou en périphérie ; plantation à distance de ceux-ci ;
- Maintien d'arbres (riparisylve quand elle est présente) en bord du cours d'eau (Lisos) qui traverse l'emprise du projet ; plantation à distance de celui-ci ;
- Utilisation des accès et franchissements existants.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Années suivant la plantation :

- Entretiens du sol entre les peupliers par travail superficiel, chaque année au printemps (+/- 1 fois / an au moins les premières années) ; sur sol sec ou ressuyé pour éviter ornières et tassement ;
- Entre 2 et 8 ans environ : de 2 à 4 passages pour tailles de formation (généralement à pied, en fin d'hiver ou au printemps) puis élagages progressifs (éventuellement avec nacelle, en été) jusqu'à une hauteur de +/- 7m.
- Pas de coupe d'éclaircie intermédiaire ;
- Coupe des peupliers envisagée entre 15 et 20 abns selon croissance.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Néant.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de boisement d'un ensemble de parcelles d'un seul tenant	Total : +/- 8 à 8,5 ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Commune : Sigalens (33690)

réf. cadastrales :  
D 254 à 259 + D 283 à 286**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 0 ° 0 2 ' 4 2 " O Lat. 4 4 ° 2 5 ' 4 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b),  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 : "Coteaux calcaires et réseau hydrographique du Lisos". Nb : sur l'ensemble, seule la parcelle D 286 (1,32 ha) est incluse dans cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet (sauf +/- 1,5 ha en partie Nord) est située au bord du périmètre de 500m autour du monument historique : "Ancienne Eglise St-Martin de Monclaris". Mais la co-visibilité entre le projet et le monument, séparés notamment par un bois, est nulle ou très faible : la vue autour et depuis l'Eglise ne serait donc pas modifiée par le projet. (De plus, il existe déjà d'autres peupleraies plus proches de l'Eglise).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'emprise du projet est située dans le site Natura 2000 : FR7200695 "Réseau hydrographique du Lisos".</li> <li>Nb.</li> <li>- voir en annexe 7 copie du dossier d'"autorisation administrative / évaluation d'incidence propre à Natura 2000", tel que soumis à la DDTM de Gironde.</li> </ul>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de drainage existant (entretien éventuel). (Une peupleraie aurait une consommation d'eau moyenne équivalente à celle d'une prairie ; pas de modification prévue sur le régime des eaux, de surface ou souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon le DOCOB approuvé en mai 2013, l'emprise du projet n'est située dans aucun Habitat d'Intérêt Communautaire ; et elle n'est pas considérée comme zone potentielle d'accueil pour les mammifères et insectes ciblés sur le site (Vison d'Europe, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Lucane Cerf-Volant, Damier de la Succise). (En revanche, certaines de ces espèces ont été observées dans des peupleraies).</li> <li>- Le projet n'entraîne pas de perturbations ni rejets, donc pas d'effets néfastes sur les espèces végétales ou animales susceptibles de fréquenter l'emprise ou les abords, y compris fossés et cours d'eau.</li> <li>- voir Annexe 7.</li> </ul>

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Conversion d'un espace agricole (culture) en espace boisé (peupleraie).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation. Les peupleraies forment d'efficaces champs d'expansion des crues, avec un effet positif de réduction des courants éventuels, sans obstruction grâce aux larges espacements de plantation, au sol entretenu et à l'élagage des troncs.
Nuisances	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque sanitaire engendré. Les Peupliers sont soumis à de nombreux risques sanitaires (insectes, champignons, animaux, etc.), dont on réduit l'impact par la diversification des âges de plantation et des variétés employées. La présence de peupliers n'entraîne aucun risque sanitaire pour les populations, cultures, faune et flore des parcelles ou alentours.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nb. - Le trafic sur les plantations de peupliers est limité, en phase de travaux comme d'exploitation : inférieur ou équivalent aux passages d'engins liés à une culture agricole.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO <sub>2</sub> , est reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est également reconnu.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les peupliers sauvages (Peuplier Noir, en bords de cours d'eau), en brise-vent (Peuplier d'Italie) ou de culture sont familiers dans toutes les vallées de la région depuis longtemps.</li> <li>- Des peupleraies sont déjà présentes à proximité de l'emprise du projet.</li> </ul>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le changement de culture, la plantation n'entraîne pas de changement dans les activités humaines liées aux parcelles ou aux abords (chasse, pêche éventuelles, randonnée...).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le document est volontairement resté vide pour permettre à l'opérateur de décrire les incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le document est volontairement resté vide pour permettre à l'opérateur de décrire les effets de nature transfrontière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Conservation (entretien le cas échéant) et plantation à distance des haies et ripisylves existantes
- Plantation à distance des fossés et cours d'eau
- Pas de recours aux désherbants chimiques
- Enlèvement des éventuels filets de protection contre les animaux recommandé après 2 ou 3 ans.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Ce projet ne compromet pas le potentiel écologique ou agronomique des parcelles concernées ;
- Il ne paraît pas susceptible d'entraîner des nuisance sur les sols, fossés, cours d'eau, dans l'emprise et alentours ;
- Aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'a été identifié sur l'emprise ; qui en l'état ne présente d'intérêt particulier pour aucune des espèces cibles sur le site (d'après DOCOB) ;
- Succédant à une culture agricole, ont peut supposer des effets positifs (arrêt des intrants, amélioration de la biodiversité, piégeage de CO2...).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	<b>Objet</b>	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement <u>un projet de tracé ou une enveloppe de tracé</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

**Objet**

- Annexe F : copie du dossier d'autorisation administrative / évaluation d'incidence propre à Natura 2000, tel qu'adressé à l'DDT de Gironde.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements ci-dessus

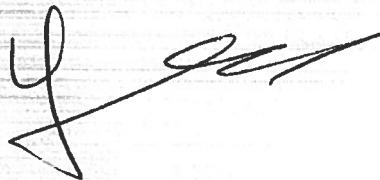
Fait à

5<sup>e</sup> juillet 2018

à

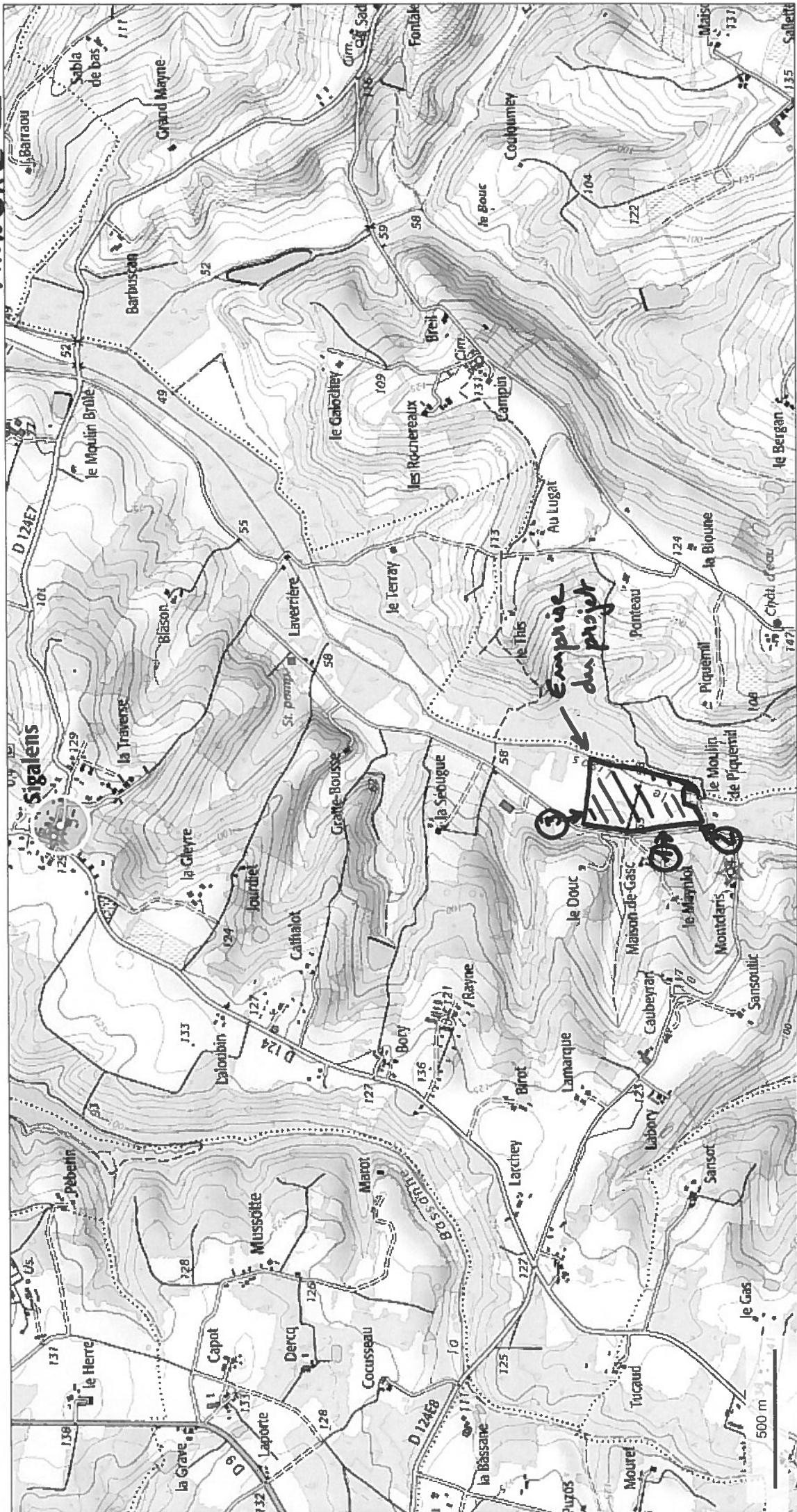
10/06/2018

Signature





ANNEXE 2



- 1 1/3  
2 2/3  
3 3/3

Plan de  
prévision de  
zones /  
annexe 3

(N°: voir sur Annexe 2 )  
(les points de prises de vues )  
1/3



ANNEXE 3 /Vue proche

Date de l'image : oct. 2010 © 2018 Google

Google, Inc.

Street View – oct. 2010



Date de l'image : oct. 2010 © 2018 Google

Google, Inc.

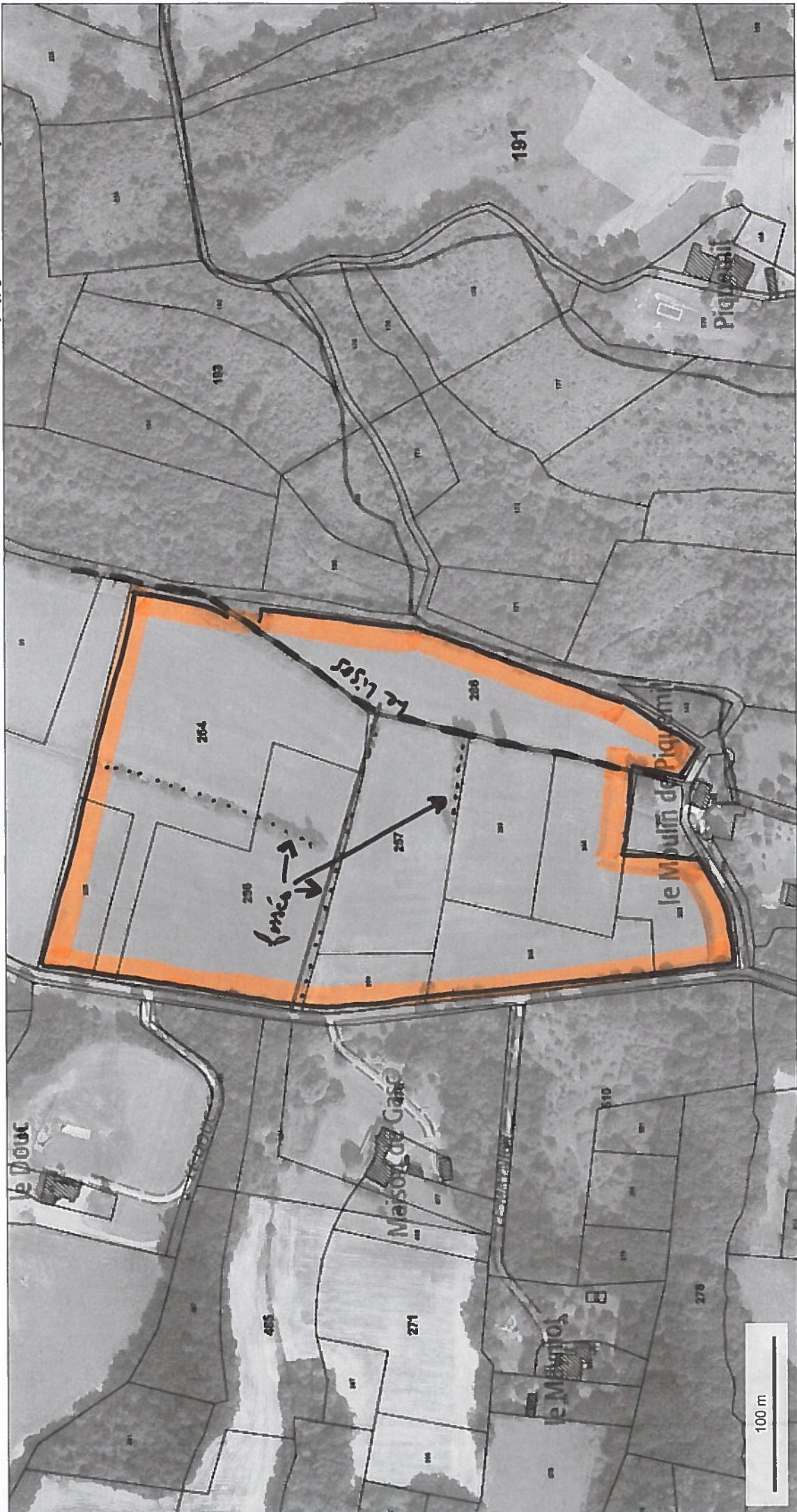
Street View – oct. 2010



Date de l'image : oct. 2010 © 2018 Google

Google, Inc.

Street View – oct. 2010



= Contour de l'enquise du projet.

© IGN 2017 - [www.geoportal.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportal.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude :  
Latitude :

0° 02' 39" W  
44° 25' 49" N

## ANNEXE 5

Bois / forêt

Rivière / cultures

Rempartais

Google Maps Sigalens

De Galzain Velay  
Nathalie Marie

200 m

Images ©2018 DigitalGlobe, GeoEye, Données cartographiques ©2018 Google

Google

Bois /  
forêt

Cours d'eau (lacs)

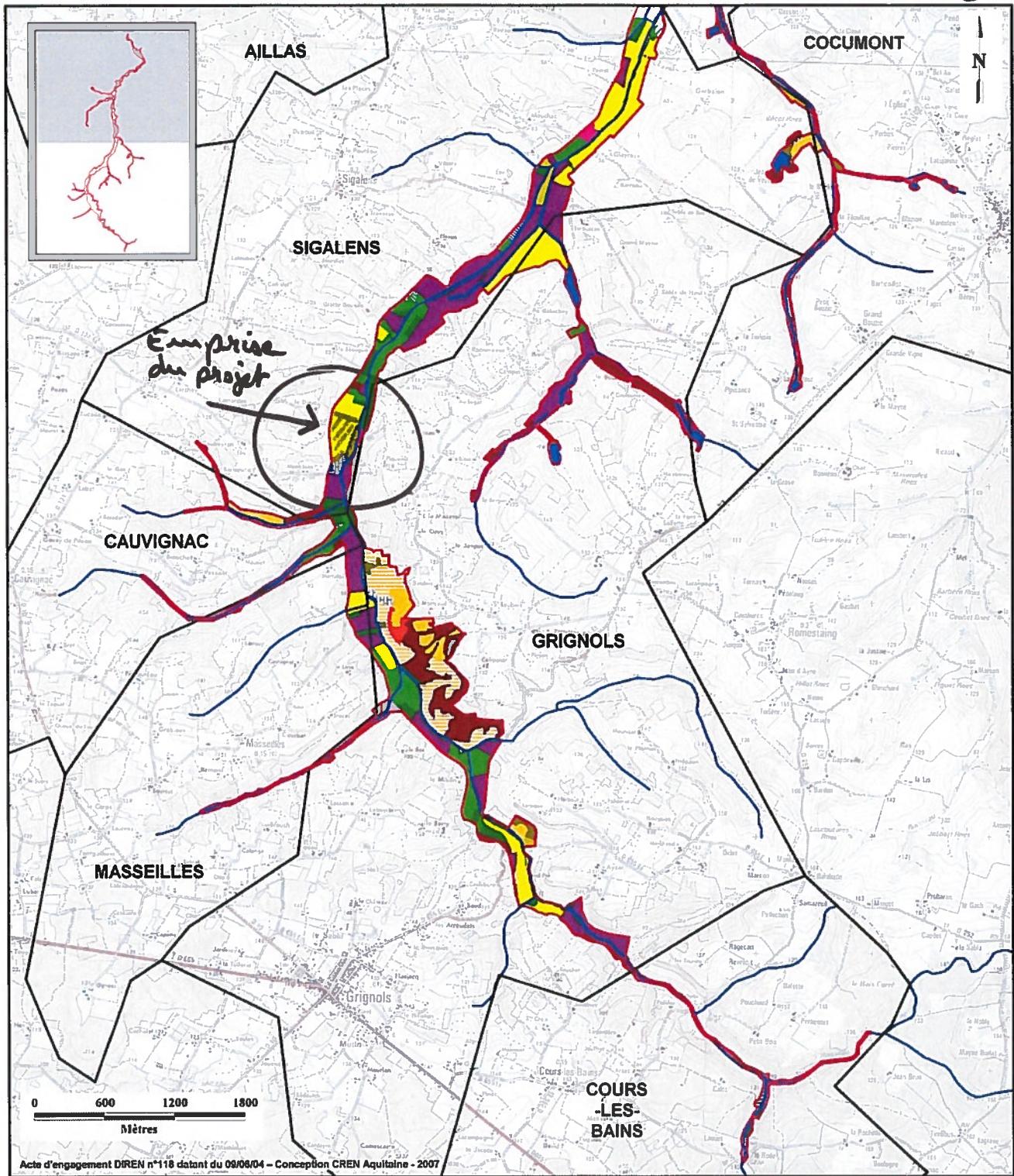
Bois / forêt

église  
Sébastien  
de Sigoulais

Habitations

Habitations







## PREFECTURE DE LA GIRONDE

### DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 DU 9 mars 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

#### A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

**Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

#### Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.8: « où trouver de l'information sur Natura 2000 ? »).

#### Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires de la Gironde (coordonnées en p. 8). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

#### Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.8) pour récupérer les informations utiles.

*Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

#### **Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : .....

.....

Commune et département : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

.....

Mèl : .....

.....

Type de projet : *1em Boisement de plus d'1 Ha (peuplier)*

## 1 - Description du projet

### 1.a. Nature du projet

#### Premiers boisements

- Retournement de prairie ou de landes
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 DU 9 mars 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

### 1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

*voir  
en  
annexe*

**Conseil pratique :** utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.8 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

#### Situation du projet :

Nom de la commune : SIGALENS Code postal : 33690  
Lieu-dit : "La Mairie Gare" et "Moulin de Picquenil"  
Parcelle(s) cadastrale(s) : D 254 à 259 + D 283 à 286

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants :  
n° : FR.7200695 - Nom : Réseau hydrographique du Lioran (Jacob validé le 3/5/2013)  
n° : FR. - Nom : —

### 1.c. Description du projet (Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)

- Plantation de peupliers pour environ 8 ha sur un ensemble de parcelles totalisant 8,9 ha d'un seul tenant.
- Travaux selon recommandations actuelles pour la populiniculture dans ce type de milieux (en zone Natura 2000) :
- Travail du sol avant plantation (Sans retournement : décombrage ou pâture localisé).
- Plantation de 150 à 200 plants/ha (8x8 ou 7x7 m d'écartement), à densité définie (pas de coupe d'élagage).
- Entretien périodique de la végétation entre les peupliers = discage les premières années, puis discage ou gyrobroyage (fouillage) ensuite.
- Pas de recours à des désherbants chimiques (inutile).
- Élagages progressifs entre la 6<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> année pour atteindre 7 m sous branches.
- Coupe enrisoyée entre 15 et 20 ans, selon croissance.

Expliquer les raisons qui motivent le projet

- Volonté de poursuivre la mise en valeur des terrains, suite à l'arrêt de leur exploitation agricole
- objectif de production de bois de qualité, demandé par des industries locales

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : ± 85 000 m<sup>2</sup> (permanente)

..... m<sup>2</sup> (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m<sup>2</sup>
- 1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Longueur (si linéaire) : ..... (ml).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

- Travaux préparatoires en fin d'été 2018
- Plantations selon accessibilité de la parcelle, entre décembre 2018 et mars 2019
- entretiens au printemps, chaque année au moins les premières années
- débages en été
- Tous travaux réalisés de jour, sur sol sec à l'humide pour éviter crues et

## 2 – Description de la zone d'implantation du projet

Étalement

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

### 2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

- Aucune
- Chasse  Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture  Pâturage / fauche  Sylviculture
- Décharge sauvage
- Constructions ou campings, zone non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :

- le projet ne comporte pas de autres usages, actuels ou futurs, des terrains concernés et alentours.
- les parcelles restent plus accessibles, le cas échéant (charge...), à certaines saisons, que lors de leur exploitation agricole.

## 2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

✓. ( Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est terminé, peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	autre : <u>culture</u>	✓	Si plantation = → Arrêt des intrants et amélioration de la biodiversité par revalorisation cultures précédentes
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus	(x)	→ Bosquets et bois feillus à proximité ; pas d'influence du projet sur ces milieux.
	forêt mixte		
	plantation	(x)	
	autre : <u>haies</u>	✓	→ Peuplements présents à proximité
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre : .....		
Zones humides	fossé	✓	
	cours d'eau	✓	
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre : .....		
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs		
	grottes		
	autre : .....		
Autre type de milieu	.....		

Les espèces faune et flore :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés	(ucane cerf-volant)		
Insectes	→ Agrion de sterckhe Damier de la Suisse Auvré des Floraïs		6 insectes + rana = espèces "à enjén" à l'échelle de ce site Natura 2000 - Mais : selon les éléments du Docob,
Mammifères	Vison Loutre Chauves-souris Autre		l'entreprise du projet n'est considérée comme aire d'accès potentielle pour <u>aucune</u> d'entre elles.
Oiseaux			
Poissons			
Plantes			

**2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet**

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » -  Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

- ✗ L'habitat <sup>troué</sup> dépendant sur l'entreprise du projet, est "cultures".  
Aucun habitat d'intérêt communautaire (et aucun H.I.C. prioritaire) n'est présent sur l'entreprise du projet.
- ✗ L'entreprise du projet n'est considérée comme aire d'accès potentielle ou favorable pour aucune des espèces d'insectes ou mammifères ciblées sur ce site Natura 2000.

### 3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

#### 3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Rejets dans le milieu aquatique
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Bruits
- Autres types de pollution : .....

Commentaires :

- La modification d'occupation du sol serait celle souhaitée par le propriétaire.
- Les terrains seraient équivalents (maturité, engrangement) à ceux réalisés jusqu'à présent dans le cadre de la culture, et l'usage d'intrants est tout à fait (engrais, désherbants, chimiques...) aucun effet négatif n'est à craindre pour rapport à l'usage du sol précédent, une pollution.

#### 3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles ? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

- L'arrachage progressif d'un milieux surréal à terrain - gravier puis fumier, devrait recouvrir à un milieux surréal, sur une période de 15 à 20 ans.
- Très bonne nouvelleibilité à de l'arrêt des entretiens du sol, une réhabilitation hebdomadaire de type "prairie" sera présente sous les perrillers.

### 3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone.

Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

- La présence des peupliers, et les tronçons d'installation et d'entretien, peuvent entraîner par d'ennemis, ou de rejets particuliers, et pas plus de perturbation que la culture.
- Le projet donne par contre une absence d'impact négatif, sur l'espèce du projet, aux abords immédiats, ainsi qu'en l'absence du site Natura 2000 (voir 3 cartes en annexe.)

## 4 – Conclusion

**Attention :** Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

## Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?

### La liste locale n°2

Pour savoir si votre projet ou activité est soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, consultez la liste locale n°2 à l'adresse suivante (dans les documents à télécharger en bas de page):

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-les-projets-soumis-a1091.html>

**Attention** : les listes peuvent être différentes d'un département à l'autre, veuillez consulter celle qui concerne le département dans lequel aura lieu le projet. Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

### Le service instructeur

DDTM Gironde	Nicolas DOLIDON Nicolas KLEIN	05 56 24 88 86 05 56 24 86 69	Cité administrative Service Eau et Nature – Unité Nature 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex
--------------	----------------------------------	----------------------------------	---

### La cartographie et les données sur les sites Natura 2000

- VV Ces informations sont accessibles sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>
- VV Vous pouvez consulter le **document d'objectifs (DOCOB)**, s'il est terminé, qui vous apportera des informations très précises sur les milieux, les espèces et les principes de gestion du site Natura 2000. Une synthèse, appelée « **résumé non technique** », a parfois été réalisée : elle contient toutes les informations nécessaires pour compléter ce formulaire. Sinon vous devrez consulter le **formulaire standard de données (FSD)** qui vous donnera, au minimum, les espèces ou milieux ciblés par le site.  
**Tous ces documents sont accessibles sous l'onglet « données ».**

Vous pouvez également consulter des copies de ces documents à la DDT(M) de votre département (voir coordonnées ci-dessus).

### Autres sources d'information

□ Vous pouvez vous rapprocher de la structure en charge de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 concerné par votre projet ou par l'animateur du site :  
<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Contacts-animateurs-sites-utiles>

□ Visitez le site internet portail Natura 2000 :  
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

□ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

